

# LES ŒUVRES SOCIALES DU CATHOLICISME FRANÇAIS<sup>1</sup>

(Suite.)

## B — Étude analytique

Un premier point est à élucider : quel est le *statut juridique* des œuvres sociales catholiques ?

Eh bien, à l'exception des organisations professionnelles qui, en qualité de syndicats, sont régies par le Livre III du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale, toutes les autres sont réglementées, soit par la loi du 1er juillet 1910 sur les Associations, soit par celle du 30 mai 1916 sur les Oeuvres de guerre.

Les plus actives et les plus nécessaires jouissent d'une consécration spéciale et, seules, ont le droit de recevoir des dons et legs entre vifs ou testamentaires ; ce sont celles qui ont été reconnues « d'utilité publique ». On en compte environ 400.

\* \* \*

Passons maintenant en revue quelques-unes des œuvres sociales du catholicisme français choisies parmi les plus représentatives des trois catégories :

I° *Congrégations.*

II° *Associations laïques purement catholiques.*

III° *Associations laïques d'inspiration catholique.*

Tour à tour, en leur accordant des développements d'importance d'ailleurs inégale, nous serons ainsi amenés à examiner :

Parmi les *Congrégations* :

La Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul,

La Congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des Pauvres à domicile,

---

1. Voir la 1ère partie dans le numéro d'avril.

La Congrégation des Sœurs Gardes-malades de Notre-Dame Auxiliatrice de Montpellier,

La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

Parmi les *associations laïques purement catholiques* :

La Société de Saint-Vincent-de-Paul,

L'Association des Dames de la charité de Saint-Vincent de Paul.

Parmi les *associations laïques d'inspiration catholique* :

L'Associaton Valentin Haüy pour le bien des Aveugles,

La Société philanthropique.

## I° CONGRÉGATIONS

### 1° *Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul*

Deux noms restent attachés à la fondation de cette Compagnie : *saint Vincent de Paul* (24 avril 1581 — 27 septembre 1660) et la *Bienheureuse Louise de Marillac* (12 août 1591 — 15 mars 1660), sa première supérieure.

Cette œuvre, toute de charité, d'humilité, de simplicité, dont la devise « La charité de Jésus crucifié nous presse », est par elle seule très significative, a connu un bel essor : aujourd'hui, trois siècles après sa création, elle compte 40.000 Sœurs, qui répandent leurs incalculables bienfaits dans le monde entier et jusque dans les régions les plus déshéritées et les plus malsaines.

Indiquons tout de suite une particularité presque toujours ignorée du grand public : les vœux des Filles de la Charité ne valent que pour une année, à l'expiration de laquelle ils peuvent être et sont, en fait, presque toujours renouvelés.

\* \* \*

Le premier et principal devoir des Filles de la Charité, c'est la *visite des pauvres à domicile* pour subvenir à toutes leurs nécessités, tant spirituelles que corporelles.

Puis viennent le soin des malades dans les hôpitaux, l'instruction et l'éducation des enfants pauvres et enfin toutes les autres œuvres aux formes si multiples qu'a dû créer la charité moderne pour répondre aux besoins nouveaux : asiles, orphelinats, ouvriers internes et externes, cours professionnels, patronages et autres œuvres de jeunesse.

Aujourd'hui, on compte dans la seule France métropolitaine, quelque 8.500 Filles de la Charité réparties dans 809 établissements (dont 113 à Paris et en banlieue).

1.890 d'entre elles ont procédé, en 1936, à 1.700.000 visites à domicile pour soins gratuits et assistance sociale.

Les autres ont assuré le service intérieur dans :

- 320 hôpitaux-hospices, dont 15 écoles d'infirmières,
- 30 sanas et préventoria,
- 20 maisons de convalescence,
- 6 Instituts de rééducation (sourds-muets et aveugles),
- 32 centres d'œuvres d'usines, mines, compagnies de chemin de fer, etc.,
- 480 « Maisons de Charité ».

Ces dernières groupaient :

- 202 dispensaires spécialisés ou d'hygiène sociale,
- 148 consultations de nourrissons,
- 94 crèches,
- 502 orphelinats abritant 14.150 orphelins (dont 494 avec formation ménagère et professionnelle pour 6.871 jeunes filles),
- 700 colonies de vacances recevant 18.000 enfants et jeunes filles,
- 90 sections d'éducation physique groupant 4.555 jeunes filles,
- 658 cercles et patronages, recevant 35.813 enfants et 17.897 jeunes filles.

\* \* \*

Les « Maisons de charité », qui groupent, sous un même toit, tant d'œuvres intéressantes, méritent bien que nous leur consacrons quelques explications.

Qu'est-ce donc au juste qu'une « Maison de charité » ?

Pour le préciser, nous ne saurions mieux faire que de reproduire servilement quelques passages d'un article extrêmement vivant, intitulé « Une création de saint Vincent : la Maison de charité » et paru dans le numéro de juillet 1937 de la revue *Les Rayons*, sous la signature de Charles BAUSSAN :

Dans les paroisses des villes et dans beaucoup de paroisses de campagne, il est, à une distance plus ou moins grande de l'église

et du presbytère, une maison qui en est comme l'annexe, pour tout ce qui regarde la charité, une maison qui n'ignore personne de ceux qui ont faim, personne de ceux qui souffrent et où tous sont toujours assurés de trouver compassion et secours : c'est la maison des Sœurs de saint Vincent de Paul, c'est la « Maison de la charité ».

Un ministère. Le ministère de la charité. Tout ce qui se rapporte au service des pauvres, de la paroisse ou du quartier s'y trouve rassemblé, ou s'y rattache, y trouve son point de départ et sa direction. Cette Maison est le trait d'union entre la charité et la misère, entre celui qui donne et celui qui reçoit. Cette « Maison de charité », c'est le quartier général de la bataille que les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ne cessent de mener contre la misère.

Eh bien, dans ces « Maisons de charité », il est une pièce particulièrement intéressante et édifiante. Voulez-vous, chers lecteurs, vous y arrêter quelques instants ? Oui, n'est-ce pas. Alors suivez-nous au parloir, et qui plus est, au parloir d'une « Maison de charité » située au sein d'un des plus peuplés quartiers de la capitale.

Pénétrons-y donc de fort bon matin, installons-nous dans un coin, ouvrons yeux et oreilles, observons et écoutons :

Oh ! ce parloir ne pose pas plus au luxe confortable qu'à une janséniste austérité. Il se garde bien d'être un salon, malgré la jolie table « empire », authentique splendeur, qui voile de livres et de brochures l'étonnement qu'elle éprouve de se trouver là ; mais il n'est pas non plus une cellule, malgré ses chaises banales, toujours en voltige entre ses quatre coins. Non, il est le parloir, le parloir où l'on parle et bien fait pour parler, dirait Péguy. Un grand Christ, une Vierge blanche vous y accueillent... Une vieille pendule solennelle y décompte gravement les heures et vous enseigne, en philosophe, le prix du temps... Puis, quand vous sortez, un Saint Vincent de Paul de bronze qui, dans ce coin, sur le bureau, accroche un chaud rayon de lumière, un Saint Vincent de bronze vous accueille de son geste de bénédiction.

Six heures...

Un coup de sonnette ! Est-ce la première visite ? Dans la pénombre grise du matin, le petit parloir est éveillé, tout frais astiqué, tout net et beau ; sa porte est déjà ouverte, accueillante. Mais une silhouette sombre passe devant elle sans s'arrêter... Là-haut, dans la chapelle dorée de lumière, on attend la visite du Bon Dieu. Six heures, l'heure de la messe, l'heure de ne s'entretenir qu'avec le Seigneur, et d'apprendre de Lui comment, tout au long de la journée, il faudra parler à tant d'âmes qui le cherchent et ne le connaissent pas.

Sept heures...

La table « empire » est prosaïquement chargée de croûtons de pain appétissants. Des barbes hirsutes, des têtes patibulaires s'encadrent dans le guichet donnant sur le parloir et les beaux croûtons disparaissent les uns derrière les autres tandis que, sous les casquettes crasseuses et les melons défoncés, se murmurent quelques vagues mercis.

C'est l'heure des chômeurs, des roulants, des clients des asiles de nuit, dormeurs des ponts et des fortifs... peu intéressants somme toute. Ils ne doivent pas avoir soif... Hum ! le petit parloir s'emplit d'une lourde buée et de relents d'alcool... Mais ils ont faim... Ils comptent sur la charité du Dieu de saint Vincent... Saint Vincent aurait donné ce morceau de pain, ne serait-ce que pour présenter à Jésus, comme une prière, le merci des miséreux.

Les silhouettes lamentables, recroquevillées, disparaissent dans la brume : silhouette de la mère « Pou » comme l'appellent ses familiaux compagnons du guichet ; gris paquet ambulant de guenilles grises d'où s'échappent des mèches grises aussi et où luit un étrange et méchant regard gris... Silhouette de « la Caroline », qui, roulée dans un vieux sac, couche entre les contreforts de l'église et, son vieux sac sous le bras, mendie toute la journée au coin du boulevard... Silhouette de la « dompteuse », surnom charmant : tête de vieux hibou, petits yeux en vrille, brillants sous le monument de crêpe qui oscille sur le crâne aux cheveux rares ; « J'ons perdu mon mari, ma Sœur !... » Oui... mais, pour retrouver un « bon parti », elle se farde avec de la craie rose et porte des gants blancs percés... Silhouette de la misère cynique, heureuse de son sort ou presque, devant laquelle, le cœur serré, on se prend à murmurer avec le Maître : « *Misereor super turbam.* »

Huit heures...

Une maman fait irruption dans le parloir.

— C'est pour l'école ?

— Oui, ma Sœur, les deux filles, la grande surtout, je vous la recommande. Elle a un peu la tête dure, tout comme son père !... Ah ! c'est pas comme moi, à douze ans je l'avais, mon certificat. Elle en a treize, elle sait pas faire les divisions... Enfin, avec de la patience, j'espère bien que vous lui ferez avoir ce certificat, à la fin de l'année.

Ou bien ce sont de tout petits bouts de chou, trois ans, quatre ans... mines roses... tabliers noirs tout neufs : « Ah ! vous n'aurez pas de mal, ma Sœur, elle est si intelligente, s'pas, ma Fille ! » Ma « Fille » n'a cure du panégyrique : balançant au bout des doigts, encore vierges de tâches d'encre, un carton de molesquine, aux reflets de bazar, elle examine le parloir d'un air presque habitué. Le parloir examine aussi. Plus tard, il reconnaîtra ce frais minois sous les vaporeuses mousselines d'une liliale petite communicante, aux yeux de prière, tendant timidement, du bout de ses doigts gantés, l'image-souvenir, couleur de bonbon anglais. Il le reconnaîtra dans la fraîche jeune fille annonçant, tendre et radieuse : « Ma Sœur, je vous présente mon fiancé. »

Et plus tard, bien plus tard, qui sait s'il ne retrouvera pas les traits enfantins, un peu lointains peut-être, un peu imprécis, sur le visage d'un tout petit, qu'une jeune maman bercera, très fière, dans ses bras câlins : « Je vous ai conduit petit Jean ; sa première sortie après son baptême est pour vous ! » Et la cornette, penchée sur le fragile paquet blanc, sentira monter en elle une âme de grand'mère !

Neuf heures...

Deux mioches ébouriffés se pendent à la sonnette.

— C'est pour une Sœur ! le petit frère est malade.

— Quel âge a-t-il, ton petit frère ?

— Deux mois, m'Sœur.

— Qu'est-ce qu'il a ?

Geste vague.

— La voisine a dit comme ça : « Y passera pas la journée le pauvre innocent... » Il est tout blanc, tout froid...

— Ah ! mon Dieu, est-il baptisé ?

Haussement d'épaules plein d'ignorance.

— Et toi ?

— J'sais pas.

— Ton adresse, vite, mon petit !

— Allée du 1<sup>e</sup> mai. C'est dans la zone.

Un geste rapide vers l'armoire du « petit parler »... Boîtes de piqûres... en cas... Fiole d'eau bénite, un peu de coton...

— Je te suis bien vite.

O Jésus, donnez-moi le temps de vous cueillir cette petite âme !

Dix heures...

Dans un coin, une bonne grand'mère toute propre et ratatinée, serrant dans ses mains tremblantes un pauvre tout petit bouquet : elle demande la Sœur qui lui a fait porter, l'autre jour, par sa petite « Louise de Marillac », un chaud gilet de laine... Elle n'a pas assez dit merci pour sûr... Elle attendra tant qu'il faudra. Oh ! chères petites vieilles de chez nous, chers vieux cœurs pleins de délicatesse ! Vos violettes iront mourir tout près du tabernacle, vos violettes à vous... les plus aimés des bouquets.

Voilà deux petites orphelines, pauvres oisillons tombés du nid, qu'amène une tante en grand deuil.

— Elles n'ont plus ni papa, ni maman, ma Sœur... Moi, je travaille toute la journée hors de la maison... Alors j'ai pensé...

— Qu'elles retrouveraient un peu leur maman en restant ici, Madame?... Vous avez eu raison.

Onze heures...

Une invasion. Le facteur s'impatiente pour une signature, l'entrepreneur vient vérifier l'installation du chauffage central. Refoulant ses sanglots, une jeune femme demande de l'aide pour ensevelir sa vieille maman : « La Sœur est encore venue hier soir pour la piqûre ; elle lui a dit merci, a voulu l'embrasser. » Un petit gâs du patronage voisin écoute, apitoyé. Lui, ce sont des hosties qu'il demande pour l'abbé du « Patro » : il est l'homme de confiance, vous savez...

Une enveloppe au cachet de la paroisse dans ses mains aux ongles trop roses, une petite jeune fille attend aussi : « C'est M. le curé qui m'envoie. Paraît qu'on ne peut pas se marier à l'Église avec mon fiancé, parce qu'on n'est pas baptisés. M. le curé a dit que vous sauriez nous apprendre tout ce qu'il faut ici. »

Il y a au fond des yeux qui brillent dans l'insignifiant petit visage fardé, une bonne volonté qui s'éveille, qui semble chercher un appui, une lumière... Encore une âme... Merci, mon Dieu !

Midi...

Une accalmie, et puis nouveau coup de feu !

Deux heures...

Bon ! une Dame de charité, les bras chargés de paquets pour les pauvres ! Un individu louche à présent : il sort de l'hôpital, il lui faudrait de l'argent, sa mère est très loin, en Gascogne. Mais, des papiers crasseux qu'il exhibe, s'échappe un *exeat* de la prison de Fresnes. Le petit parloir s'indigne in-petto: Va-t-on être dupe de cette gasconnade ? Ah ! que non, la chose est trop connue, hélas !

Voilà une malheureuse, un bébé dans les bras, un autre accroché dans les plis de sa robe. Scène violente à la maison... plus d'asile... « O ma Sœur, où aller ? »

Et le défilé des besoins, des misères, des demandes jusqu'à la nuit ne s'arrêtera pas...

A l'heure douce où le soir tombe, heure des confidences, c'est le tour de celles de « chez nous ». Les unes après les autres, elles s'en viennent au « petit parloir », celles qui ont grandi dans la maison et qui toute la journée travaillent dans la banalité des bureaux. Elles savent que, toujours, on les attend ici et elles aiment à y venir pour ouvrir leurs âmes, comme s'ouvrent des fleurs. Elles ont tant besoin, elles le savent bien, de cette tendre affection qui les guide, les soutient, les redresse parfois. Que de choses touchantes il entend, le parloir, à l'heure douce où le soir tombe !

Maintenant, c'est la nuit et, jusqu'à demain, le silence, entre les murs clairs, argentés par la lune. Tout dort dans la vieille maison. Mais j'imagine alors que son Ange Gardien glisse, lumineux, immatériel et pur, dans le mystère de la nuit brune : il s'en va recueillir dans le « petit parloir » toutes les détresses, toutes les joies, toutes les peines qui, depuis de matin, se sont écloses là ; puis, comme ses frères du songe de Jacob, l'Ange blanc portera la lourde gerbe, fleurs d'espoir et de tristesse, sourires et larmes, là-haut, au pied du Tabernacle où, jusqu'au lendemain, il priera !

Après un tel reportage, véritable « film tour à tour attendrissant et pittoresque, souvent émouvant, parfois comique » sur la vie quotidienne d'une « Maison de charité », il n'est rien à ajouter, croyons-nous, chers lecteurs. Baissons donc le rideau sur la « Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul » pour le relever aussitôt sur une autre Congrégation qui complète admirablement la première, celle

des « Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des Pauvres à domicile ».

2° *Congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption*

Cette congrégation féminine a, peut-on dire, un cœur : *Antoinette Fage*, en religion la *Mère Marie-de-Jésus*, et une âme, le *Père Pernet*. C'est, en effet, ces deux saintes personnes qui, en 1865, fondèrent la nouvelle communauté, à Paris, rue Vaneau.

Petit groupe de six femmes à son début, le nouvel Ordre grandit rapidement dans Paris d'abord, en banlieue ensuite, en province enfin, accueilli partout avec une profonde admiration.

Les vocations se multipliant à la fin du XIXe siècle, les Petites Sœurs de l'Assomption purent franchir les frontières, dès 1880, à destination des cités populaires de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique, de l'Espagne et des deux Amériques. (Actuellement elles ont une maison à Montréal, 1456, rue Champlain.)

\* \* \*

Mais en quoi consiste exactement l'Œuvre des Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile ?

Eh bien, la réponse tient tout entière dans l'appellation qui, si elle est fort longue, a, par contre, le mérite d'être fort explicite. En effet :

- « Petites » : elles le sont avec les humbles et les souffrants.
- « Sœurs » : elles sont douces, compatissantes et fraternelles.
- « De l'Assomption » : elles sont encadrées et soutenues par une règle religieuse, « sous le patronage de Marie, la Mère des douleurs et la Consolatrice des affligés ».
- « Gardes-malades » : c'est leur fonction tutélaire.
- « Des Pauvres » : et rien que d'eux.
- « A Domicile » : afin d'être à même de conserver ou de relever le foyer, au milieu de la famille régénérée.

Et c'est ainsi que la Petite Sœur de l'Assomption entre chez les malheureux, y fait le ménage, le marché, la cuisine et la vaisselle, soigne les vieillards, garde les enfants, remplace la mère partie à l'atelier, veille les mourants, ensevelit les morts. Et tout cela gratuitement, chez l'ouvrier exclusivement, de jour, de nuit, sans se reposer ailleurs que sur une chaise. Tel est le remède préconisé au « mal de l'ouvrier » par le Père Pernet, qui l'avait étudié de très près dans les quartiers populeux de Nîmes.

De la sorte, les Petites Sœurs de l'Assomption complètent admirablement les Filles de la Charité. C'est le cas de rappeler ici les paroles de bienvenue qu'adressait aux compagnes d'Antoinette Fage la Sœur Bigourdan, supérieure de la Maison de Charité de la rue de Monceau, à Paris :

Nous soignons les malades dans les hôpitaux, nous les visitons chez eux et leur portons des secours. Mais nous ne pouvons nous installer à leur chevet tout le temps de la maladie ; il nous faut les laisser et cela nous est toujours une peine... Saint Vincent doit être heureux du haut du ciel en voyant que vous allez combler cette lacune.

\* \* \*

De l'Ordre des « Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile », on peut rapprocher la :

3° *Congrégation des Sœurs gardes-malades de Notre-Dame Auxiliatrice*

Elle fut fondée à Montpellier, en 1845, par le R. P. Soulas, missionnaire, avec l'approbation et les encouragements de Mgr Thibault, évêque du diocèse.

Son but est l'exercice de la charité :

a) Dans le soin des malades, *surtout pauvres*, à domicile, (notons tout de suite la différence avec les Petites Sœurs de l'Assomption qui, elles, ne doivent, en principe, prodiguer leurs soins qu'aux malades *pauvres exclusivement*).

b) Dans le soin des petits enfants des crèches et des orphelins.

c) Dans l'exercice des autres œuvres de charité envers les pauvres et les malades.

\* \* \*

Non moins admirables de dévouement, de désintéressement et d'abnégation — nous avons eu maintes fois l'occasion de les voir à l'œuvre — sont les membres de la :

4° *Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres*

Fondée en 1839, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), par *Jeanne Jugan*, en religion *Sœur Marie de la Croix*, la communauté s'est rapidement répandue dans les cinq parties du monde.

Son but est de recueillir, nourrir, vêtir et soigner jusqu'à la mort les vieillards des deux sexes — pauvres et délaissés. L'âge minimum fixé pour l'admission est de 60 ans.

Quant à ses ressources, elles proviennent uniquement de la charité que, chaque jour, les Petites Sœurs vont solliciter à domicile, soit en argent, soit en nature.

En France, la vitalité de l'Oeuvre apparaît dans la comparaison de deux chiffres :

1937 :	18.915	vieillards	recueillis.
1919 :	15.906	“	“
Différence en plus :		+ 3.009	“ “

II° ASSOCIATIONS LAIQUES PUREMENT CATHOLIQUES

Après cette esquisse de quelques-unes des communautés religieuses les plus remarquables du domaine de la Bienfaisance catholique française, passons à celle de deux groupements charitables catholico-laïques, l'un masculin, la « *Société de Saint-Vincent de Paul* », l'autre féminin, l'« *Association des Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paul* ». Tous les deux poursuivent d'ailleurs un but analogue sous l'égide du même parrain : nous avons cité *saint Vincent de Paul*. Saint Vincent de Paul, dont le Révérend Père Ponsard, de l'Oratoire, qui l'appelle « le grand saint du grand siècle <sup>1</sup> », dit qu'il a « fait de la bonté » et « semé de l'amour entre le ciel et la terre ».

Empruntons d'ailleurs au R. P. Ponsard les quelques lignes suivantes, qui soulignent admirablement la place qu'occupe « Monsieur Vincent » dans le siècle de Louis XIV.

1. Les Historiens ont l'habitude d'appeler « Grand Siècle » le siècle de Louis XIV.

Si la France devait sacrifier tous ses grands hommes, sauf un, celui qu'elle devrait garder serait Vincent de Paul. La raison ? Ce Saint a fait dans notre pays la plus grande place à ce qui est le plus grand : l'amour fraternel. Et quand il ne nous resterait que lui pour nous apprendre que nous devons nous aimer les uns les autres, ce serait assez.

C'est dire implicitement, que de toutes les figures qui ont fait notre grand siècle, la sienne est la plus grande.

On dit : « siècle de Louis XIV. . . » D'une certaine façon, cette appellation est méritée. Le grand Roi a provoqué et encouragé toutes les grandes entreprises de son temps. Sans doute, mais tout lui a été préparé ; et, à côté de ses grandeurs, que de faiblesses ! Il serait plus juste de dire : le siècle de saint Vincent de Paul. Si Dieu donne un nom aux époques, c'est ainsi qu'il doit nommer notre grand siècle. . .

Et, plus loin, le même auteur ajoute :

S'il n'eût pas été (saint Vincent), que resterait-il de ce siècle, je ne dis pas dans le souvenir, car tout reste dans le souvenir, mais de vivant ? Les trônes sont écroulés ; les palais en ruines ; les classiques sont supplantés. Il n'y a qu'une œuvre qui se survit : celle de saint Vincent de Paul. Il est son siècle, le grand siècle, et c'est lui qui l'a fait immortel.

### 1° *Société de Saint Vincent de Paul*

Les créateurs de la Société n'ayant fait que suivre la voie que « Monsieur Vincent » avait si admirablement tracée, deux siècles auparavant, on peut dire que le « grand saint » est le fondateur spirituel, l'inspirateur, le patron du groupement qui porte d'ailleurs, et porte bien haut, son nom vénéré.

Mais arrivons-en à l'historique de la Société, pour passer ensuite à son organisation et terminer par ses œuvres.

#### a) *Historique*

La conférence de charité dont est sortie la « Société de Saint-Vincent de Paul », a été fondée à Paris, en mai 1833, par quelques jeunes étudiants et un publiciste catholique.

Rappelons-en rapidement les circonstances.

Le principal artisan en fut un Lyonnais de 20 ans, Frédéric Ozanam, dont l'âme ardente rêvait de se consacrer à la défense de la religion. . .

Peu de temps après son arrivée à Paris, Ozanam, sans l'avoir cherché, s'était trouvé le centre d'un petit groupe d'étudiants catholiques.

Or, l'atmosphère, au lendemain de la Révolution de juillet (1830), était orageuse. Les combats d'idées étaient vifs. Tous ces jeunes gens y prenaient part, notamment dans une réunion appelée « Conférence d'histoire » qui se tenait sous les auspices de Bailly, fondateur de la *Tribune catholique* et ancien collaborateur de Lamennais.

Dans cette réunion, Ozanam et ses amis se heurtèrent un jour à l'objection d'un Saint-Simonien : « Vous nous faites l'éloge de l'Église, bienfaitrice de l'Humanité. Passe encore pour autrefois, mais de nos jours que faites-vous pour le peuple ? Que lui apportez-vous ? . . . » Ce reproche les fit réfléchir : « Il ne suffit donc pas de croire, ni même de défendre la Foi ; il faut en pénétrer sa conduite ; ce n'est pas assez d'adorer le Dieu de l'Évangile, il faut le suivre ; il faut aimer et aider ses frères. »

Là-dessus, un étudiant se demande si l'on ne pourrait pas se réunir en petit nombre, entre chrétiens, non pour parler, mais pour agir, bref faire une « Conférence de Charité » . . . Ozanam saisit l'idée au vol. Elle rencontrait un de ses plus chers désirs : créer « pour les oiseaux de passage » que sont les étudiants séparés de leur foyer familial, un centre d'amitié chrétienne. La « Conférence de Charité » serait à la fois le cercle intime et cordial, rayonnant de saine jeunesse, où les dépaysés se réchaufferaient, et le moyen, pour eux, d'exercer, en se donnant une aide mutuelle, une charité à leur portée, modeste, intelligente, pratique.

Grâce à l'enthousiasme d'Ozanam, on ne tarda guère à passer à l'action. Mais on ne voulait pas agir à la légère. Bailly fut consulté. Préoccupé lui-même de soulager les détresses matérielles et morales qui abondaient dans la grande ville, il approuva le dessein et accepta de diriger le nouveau groupement, qui commença de fonctionner avec six membres, Bailly non compris. C'étaient Ozanam, Lallier, le Taillandier, Lamache, Clavé et J. Devaux. On résolut tout simplement de porter quelques secours au domicile de quelques pauvres. La Sœur Rosalie, de la rue Mouffetard, procura les premières adresses et prêta les premiers bons de pain.

Le programme des disciples de Bailly répondait aux aspirations, non seulement de la jeunesse intellectuelle, mais

des catholiques de toute classe, impatientes de soulager les misères du peuple à une époque où les questions ouvrières étaient à l'ordre du jour. Aussi connut-il une faveur exceptionnelle ; à Paris, en provinces, à l'étranger, les Conférences essaimèrent. L'Italie en 1842, la Belgique, l'Écosse et l'Irlande en 1843, l'Angleterre en 1844, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grèce, la Turquie, les États-Unis et le Mexique en 1846, la Suisse et le Canada en 1847, l'Autriche et l'Espagne en 1850 virent naître leur première Conférence, suivie bientôt de nombreuses autres.

Tant et si bien qu'en 1913, cinquante ans après sa fondation, la Société de Saint-Vincent de Paul comptait, de par le monde, 8.000 Conférences groupant 133.000 membres.

Après la « Grande Guerre » de 1914-1918, nouvel essor. Le Traité de Versailles signé, la Société, tout en s'appliquant à relever les ruines des pays et des régions dévastées par quatre années de conflit, cherche surtout à adapter son action et ses méthodes au nouvel état des institutions et des mœurs et à pénétrer dans les contrées où elle est inconnue : Madagascar, Afrique Orientale, Chine, Indochine, Japon, Birmanie, Indes, Ceylan, Archipel malais.

De beaux résultats viennent récompenser ses efforts opiniâtres et ses ambitions généreuses.

En 1933, 33 nations représentant près de 15.000 Conférences participent aux fêtes de son centenaire que préside S. E. le Cardinal Verdier, archevêque de Paris, en qualité de légat pontifical.

Et ces 15.000 Conférences réparties sur tous les continents, mais plus spécialement en Europe et en Amérique, groupent quelque 200.000 membres actifs et entretiennent un budget qui approche de 200 millions de francs français.

Dans ces chiffres, la part revenant à la France, métropole et outre-mer, atteignait environ :

- 1.700 pour les Conférences,
- 25.000 pour les membres actifs,
- 10 millions pour le budget <sup>1</sup>.

Naturellement Paris et les grandes villes s'y taillent la plus grosse part.

En bref, la petite graine semée par Ozanam et ses compagnons a engendré un fort bel arbre aux fruits savoureux...

1. Pour l'exercice 1935 (le dernier connu), les recettes s'élevaient à frs 10.485.010 et les dépenses à frs 10.064.572.

b) *Organisation*

La Société de Saint-Vincent de Paul est un groupement hiérarchisé.

A la base, la « *Conférence* », groupement intime de catholiques pratiquants, dépassant rarement la trentaine. Cette cellule élémentaire a généralement pour cadre une paroisse, souvent aussi un collège, une école, un patronage, un groupement professionnel.

Or, hiérarchie signifie-t-elle centralisation ? Non, car chaque Conférence, pourvu qu'elle reste fidèle à l'esprit de la Société et ne s'écarte pas des prescriptions du Règlement (réunion hebdomadaire, — prière en commun, — sacrifice personnel de temps et d'argent, — contact direct avec le pauvre), possède une large autonomie : local, jour de réunion, admission des membres, choix des familles à visiter, œuvres diverses, emploi des ressources, etc., sont laissés à sa libre décision. Elle ne doit, aux organes hiérarchiquement placés au-dessus d'elle, que des rapports moraux et de légères offrandes. C'est que l'autorité, dans la Société de Saint-Vincent de Paul, est toute de persuasion et qu'il n'y règne ni centralisation administrative, ni centralisation financière.

A l'échelon immédiatement supérieur, un « *Conseil particulier* », formé des délégués des Conférences d'une même ville ou d'une circonscription rurale peu étendue, constitue un *premier trait d'union*.

Son rôle, c'est de maintenir entre les Conférences délégatrices l'entente et l'unité d'action, de fixer la circonscription de chacune, de donner, le cas échéant, un peu d'aide aux plus pauvres, de transmettre les instructions des Conseils plus élevés dans la hiérarchie et « d'entretenir, s'il le peut, les œuvres qui intéressent la circonscription entière et qu'une conférence rurale ne pourrait soutenir : cités-jardins, ateliers d'apprentissage, colonies de vacances, foyer du soldat ou du marin, visite des hôpitaux et des prisonniers ».

Vient ensuite un « *Conseil central* » à l'autorité duquel sont soumis les Conseils particuliers et les Conférences isolées d'un territoire quelque peu étendu, en principe, d'un *diocèse*.

Son rôle est en quelque sorte double : *liaison*, d'une part, *propagande*, de l'autre. « Il est assez rare, nous dit-on, qu'un « *Conseil central* » entretienne directement des œuvres ; il est habituel qu'il en provoque ou en facilite la fondation. »

Au degré suivant, on trouve le « *Conseil supérieur* », qui joue, sur le plan *national*, le même rôle que le « *Conseil central* » sur le plan diocésain : c'est dire que tous les Conseils, centraux et particuliers, toutes les Conférences lui sont assujettis.

Enfin un « *Conseil général* », siégeant à Paris, 5, rue du Pré-aux-Clercs, régit la Société *tout entière*, sur le plan *international*.

Quelle est sa *composition* ?

Il est constitué par :

- 1° les présidents des divers Conseils supérieurs,
- 2° 23 membres désignés par le Président général, lui-même élu par la Société tout entière, sur la proposition du Conseil.

Quel est son *rôle* ?

C'est lui, nous dit-on, qui prononce l'agrégation des conférences nouvelles, institue les divers conseils et fixe leur circonscription, interprète le Règlement et demeure chargé de tout ce qui concerne la vie de la Société, ses intérêts généraux et la conservation de ses traditions et de son esprit.

Ajoutons que l'actuel Président général est un Français, M. H. de Vergès, à l'amabilité duquel nous devons ces précieux renseignements.

### c) *Oeuvres*

La visite des familles pauvres à leur domicile constitue depuis l'origine de la Société son œuvre fondamentale, mais non exclusive. « Aucune autre œuvre de charité, stipule, en effet, l'article II du Règlement, ne doit être regardée comme étrangère... »

Aussi n'étonnerons-nous pas nos lecteurs en leur disant que, selon les temps et les lieux, l'activité charitable des confrères a revêtu les formes les plus variées : patronages d'écoliers, d'apprentis et d'ouvriers, colonies de vacances, ateliers d'apprentissage, jardins ouvriers, secrétariats sociaux, mutualités d'achat, offices de placements, dispensaires, comités pour le mariage des pauvres, caisses d'économie pour les loyers et caisses dotales, vestiaires, fourneaux économiques, bibliothèques et publications populaires, etc.

Nous aurons, au surplus, l'occasion de revenir avec quelques détails sur ces différentes œuvres spécialisées de la Société de Saint-Vincent de Paul.

2° *Association des Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paul*

a) *Historique*

Cette association féminine, à la différence de la Société masculine de Saint-Vincent de Paul, fut effectivement fondée par le « grand saint », en l'année 1617, alors qu'il était curé de Châtillon-les-Dombes, sous le nom de « Confrérie de la Charité ». Ce fut d'ailleurs sa première œuvre.

Vouées au soulagement des malades pauvres, les Dames de la Charité établies en confréries se répandirent rapidement à Paris et dans toute la France.

Dès 1634, elles firent leur apparition en Italie, et, en 1652, la Reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague, les établit dans ce pays.

La Révolution française brisa l'essor de l'œuvre dans le Royaume de Louis XVI.

C'est seulement en 1840 que le *Père Étienne*, supérieur général des Prêtres de la Mission, réorganisa l'Œuvre sous la royauté de Louis-Philippe. Paris en redevint le centre canonique et l'est resté depuis. C'est au 95 de la rue de Sèvres que se rattachent toutes les Associations des Dames de Charité du monde entier.

C'est donc de France, nous disait non sans une forte légitime fierté Mme la Baronne de Préville, secrétaire générale des Dames françaises, que l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul continue son rayonnement d'apostolat et de charité à travers le monde.

Terminons ce bref historique par quelques chiffres.

Aujourd'hui, on évalue à quelque 250.000 Dames de Charité l'effectif mondial de l'Association.

Elles visitent annuellement à domicile environ 2 millions de pauvres auxquels elles distribuent 35 millions de francs français.

Et dans ces chiffres, la part revenant à la France s'établit ainsi :

Dames de Charité.....	35.000
Visites.....	712.181
Sommes dépensées.....	3.500.000

Voici, au surplus, un tableau dû à l'amabilité de Mme la Baronne de Prévillè et marquant avec précision les différentes étapes du développement de l'Oeuvre des Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paul en France, sa terre d'origine.

1936 :	420	associations.
	35.000	Dames de la Charité.
	712.181	visites de Pauvres.
	70.000	personnes secourues.
	3.500.000	: sommes dépensées.
1919 :	217	associations.
	15.500	Dames de la Charité.
	450.000	visites de Pauvres.
	19.281	personnes secourues.
	792.650	: sommes dépensées.
1900 :	207	associations.
	12.280	Dames de la Charité.
	268.611	visites de Pauvres.
	15.650	personnes secourues.
	621.796	: sommes dépensées.
1887 :	115	associations.
	8.907	Dames de la Charité.
	214.458	visites de Pauvres.
	10.850	personnes visitées.
	364.455	: sommes dépensées.
1856 :	32	associations.
	1.624	Dames de la Charité.
	152.000	visites de Pauvres.
	2.250	personnes secourues.
	170.000	: sommes dépensées.
1617 :		Fondation à Châtillon les Dombes.

#### b) Organisation

Sur quels principes repose-t-elle ?

A la base, l'*Association paroissiale* dirigée par le curé et composée de Dames, les unes *visitantes*, qui visitent les pauvres et leur portent des secours, les autres *honoraires*, qui se contentent de payer une cotisation annuelle. (Ana-

logie avec les membres *actifs* et les membres *honoraires* de la conférence de Saint-Vincent de Paul.)

En France, les « Associations de Dames de la Charité » déclarées à la Préfecture (ce qui leur confère la personnalité civile) se sont constituées en « *Fédération Française des Charités de Saint-Vincent de Paul, Oeuvre des Pauvres malades* », qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 19 juillet 1937.

Le siège de cette Fédération est à Paris, 95, rue de Sèvres, au centre canonique mondial de l'Oeuvre que dirige avec autorité et compétence le Supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité.

Et nous sommes ainsi amenés sur le plan international où nous noterons que, dans le but de resserrer les liens existant entre les Associations des divers pays et le Centre canonique parisien, des *Congrès* sont organisés tous les 5 ans dans une capitale différente. Le premier a eu lieu à Paris, en novembre 1930, et le second à Budapest, en mai 1935.

### c) *Oeuvres*

Quant à l'action de la Dame de Charité, comment s'exerce-t-elle ?

Formée par des cours de Documentation sociale, la Dame de Charité, exerce son action :

auprès des familles pauvres par des visites à domicile, en principe, hebdomadaire (distribution de bons),

auprès de l'enfance : consultations de nourrissons, crèches, colonies de vacances, apprentissage, écoles ménagères, relèvement de l'enfance coupable,

auprès des malades et des vieillards : soins à domicile, dispensaires, visites aux malades hospitalisés,

auprès des détenues : visites aux prisons et visites aux familles des détenues.

En somme, l'activité de la Dame de Charité est en tout point comparable à celle du confrère de Saint-Vincent de Paul, et ce, aussi bien par son but et ses formes (en dehors des visites à domicile des familles pauvres, collaboration dans tous les domaines de la bienfaisance) que par ses ressources (cotisations, quêtes, ventes de charité, dons divers).

Ajoutons à cela que l'« Association paroissiale » rappelle la « Conférence », à la base, et le « Centre canonique », le

« Conseil général », au sommet, et nous concluons que l'Association des Dames de la Charité n'est, en somme, qu'une Société de Saint-Vincent de Paul féminine.

### 3° Association « Louise de Marillac »

C'est la section de jeunes filles des « Dames de la Charité ». De création récente, — elle date de 1909, — elle n'en connaît pas moins un bel essor que résume, pour la seule France, le tableau ci-après :

1936 <sup>1</sup> :	244 associations.
	5.398 visiteuses.
	500.000 francs dépensés.
1935 :	161 associations.
	4.000 visiteuses.
	300.000 francs dépensés.
1925 :	89 associations.
1920 :	61 associations.
1915 :	51 associations.
1909 :	Fondation à Saint-Nicolas du Chardonnet.

\* \* \*

Créées en France par des catholiques français, dirigées par des Français, ayant leur siège à Paris, recrutant leurs plus gros effectifs sur le territoire de la République, toutes les associations congréganistes ou laïques étudiées jusqu'à maintenant, essentiellement catholiques et françaises, n'ont pas fait qu'œuvre charitable ; elles ont fait aussi œuvre colonisatrice et sont allées planter la croix de l'Église et le drapeau tricolore dans chacune des cinq parties du monde.

A un tel titre, elles méritaient une attention toute particulière, que nous nous sommes faits un devoir de leur accorder.

Mais, à côté de ces institutions françaises à rayonnement mondial, il en est d'autres françaises également, mais au champ d'action plus restreint : la seule métropole, quand ce n'est pas la seule capitale...

Et ceci nous amène à l'examen de quelques

1. Dans le monde, on comptait en 1936 approximativement .
- |                  |            |
|------------------|------------|
| Visiteuses ..... | 15.000.    |
| Dépenses. ....   | 2.000.000. |

## III° ASSOCIATIONS LAIQUES D'INSPIRATION CATHOLIQUE

1° *Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles*

L'Association Valentin Haüy ne peut être classée parmi les œuvres exclusivement catholiques : aux termes de ses statuts, toute discussion religieuse y est interdite ; de plus, elle admet dans son sein et secourt indistinctement tous les aveugles.

Pendant son fondateur, Maurice de la Sizeranne, était un catholique fervent, dont l'esprit religieux a guidé la vie et inspiré l'œuvre. Puis la plupart des fondations sur lesquelles repose la vie matérielle de l'Oeuvre proviennent de bienfaiteurs chrétiens. C'est notamment à sa bibliothèque Braille, l'une des plus riches du monde en l'espèce, que les aveugles croyants trouvent le plus grand nombre d'ouvrages religieux. Enfin, par son service de placement en faveur des musiciens aveugles, elle est en contact permanent avec le clergé et les institutions religieuses. De la sorte, on peut dire que, bien que neutre dans sa forme, elle est, par son origine et par l'esprit qui anime la plupart de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, *d'inspiration très nettement catholique*.

Fondée en 1889, reconnue d'utilité publique en 1891, l'Association Valentin Haüy, dont le siège est à Paris, 9, rue Duroc, a pour but l'assistance aux aveugles sous toutes ses formes, mais, avant tout, autant que faire se peut, le relèvement de l'aveugle par le travail.

Son Conseil d'administration est composé de personnalités appartenant au monde religieux, philanthropique, universitaire et financier. Il comprend par moitié des clairvoyants et des aveugles.

Ses ressources proviennent presque en totalité de la bienfaisance privée, surtout chrétienne.

Aujourd'hui 19.700 aveugles (sur 33.000 que compte la France) y sont inscrits : chiffre fort imposant, qu'explique l'étendue du champ d'action de l'Association : le territoire français tout entier ! Non seulement la dite Association envoie des secours un peu partout, mais encore elle entretient des filiales dans une trentaine de départements.

2° *Société philanthropique*

Fondée en 1780 et reconstituée en 1901, doyenne des œuvres d'assistance et l'une des plus généreuses, elle est actuellement présidée par le Marquis de Vogüé. Ses services se sont accrus en proportion des libéralités de ses bienfaiteurs, et leur longue énumération révèle toute l'étendue de son champ d'action : dispensaire-hôpital, dispensaire-hôpital chirurgical, dispensaire chirurgical pour femmes et enfants, dispensaires d'enfants, dispensaire d'adultes, asiles de nuit pour femmes et enfants, asile-ouvroir pour femmes enceintes, asile temporaire pour enfants, fourneaux économiques, habitations à bon marché, asile maternel pour femmes relevant de couches, aides aux enfants paralysés, maisons pour jeunes filles et dames seules, maisons de retraite pour dames âgées, crèche (à Montmorency), maison de convalescence (à Chateaufort), secours de vêtements et loyers.

\* \* \*

Si le cadre restreint de cette revue nous a obligé à limiter nos investigations à quelques types d'institutions charitables, combien d'autres, congréganistes ou catholico-laïques, seraient pourtant à citer ! Ainsi :

a) *Côté congréganiste :*

*Sœurs de Niederbroun, Sœurs aveugles de Saint-Paul, Franciscaines, Dominicaines, Augustines, hospitalières de Sainte-Marie, de Bon-Secours, de l'Espérance, d'Angers, de Cluny, de Saint-Thomas-de-Villeneuve, de Saint-Sauveur, de Saint-Charles de Jésus au Temple, etc.*

b) *Côté catholico-laïque :*

*Oeuvre de la Miséricorde pour les Pauvres cachés de la Ville de Paris.*

*Oeuvre des Faubourgs avec ses dames visiteuses des familles pauvres de la capitale.*

*Société des Amis des pauvres, autre légion de visiteuses à domicile.*

*Oeuvres d'Hygiène et d'assistance de la rue de Plaisance* (Paris), créées en 1894 et concourant dans une proportion très frappante à la diminution de la mortalité infantile grâce à ses dispensaires, ses consultations de nourrissons, ses placements d'enfants à la campagne, etc. On y trouve aussi une Société des logements, une Caisse de loyers, des maisons de repos, sans compter la maison-école d'infirmières privées et l'hôpital de Mlle Chaptal, l'une des figures les plus représentatives de la charité parisienne.

*Oeuvres charitables et sociales de la rue du Moulin-Vert* (Paris), fondées en 1900 par M. l'abbé Violet, dont chaque parisien connaît l'inlassable dévouement aux nobles causes... Elles comprennent essentiellement les services sociaux suivants : confédération des associations familiales, amélioration du logement ouvrier, office des œuvres de loyers, cercles d'éducation familiale, aide aux mères de famille, oeuvre du travail à domicile, préventoria, colonies de vacances, comité pour faciliter l'application des lois sociales d'assistance.

Etc., etc.

\* \* \*

Mais quelle conclusion devons-nous tirer de cette étude analytique ?

Eh bien, une conclusion tout à fait opposée à celle de notre étude synthétique.

Là nous avons dit : absence ou insuffisance de liaison, d'harmonie, de coordination !

Ici nous disons : liaison, harmonie, coordination !

Alors, nous direz-vous, chers lecteurs, non sans une petite satisfaction, vous êtes, bon auteur, en pleine contradiction avec vous-même !

Eh bien, non, nous ne sommes pas en contradiction avec nous-mêmes. En effet, lorsque nous déplorions l'absence ou l'insuffisance de liaison, d'harmonie, de coordination, c'était seulement *entre* les différentes et multiples œuvres considérées *dans leur ensemble*.

Au contraire, lorsque nous constatons la liaison, l'harmonie et la coordination, c'est uniquement à *l'intérieur* d'une même œuvre, d'une même congrégation ou d'une même association *prise isolément*. Il n'y a donc pas de contradiction, ou tout au moins que contradiction apparente.

L'enseignement à dégager de cette double étude, synthétique et analytique, c'est que la coordination jouant à l'intérieur de chaque œuvre rend parfaitement possible une coordination généralisée entre toutes les œuvres, coordination dont nous avons montré les avantages.

Mais laissons l'édifice des œuvres sociales du catholicisme français tel que nous voudrions le voir dans l'avenir pour apprécier les résultats donnés par lui dans son état actuel tel que nous le voyons aujourd'hui. Ce sera l'objet de la seconde partie de cette étude.

(*A suivre.*)

Charles CORCELLE.

---